

**MINISTÈRE ET DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ**

DATE : 13/10/2023

REFERENCE : MARS N°2023_14

**OBJET : ACTIVATION D'UNE SURVEILLANCE RENFORCÉE DES CAS GRAVES D'INFECTION
RESPIRATOIRE AIGUES (IRA) VIA L'OUTIL SI-VIC**

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☐ DGCS

☐ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion des épidémies saisonnières (grippe, Covid-19 et bronchiolite) et afin de disposer de données précises sur l'impact hospitalier, le ministère de la Santé et de la Prévention a décidé l'activation d'une **surveillance hivernale des cas graves d'infection respiratoire aiguë (IRA) d'origine virale via l'outil SI-VIC**.

Ce suivi est ouvert à des fins d'aide au pilotage de la réponse sanitaire par les autorités, conformément aux dispositions du décret du 02 août 2022 relatif au système d'information unique des victimes qui prévoit l'utilisation de l'outil SI-VIC en cas de situation sanitaire exceptionnelle (SSE) de type épidémique. Des exports pseudonymisés des données seront transmis à Santé publique France (SpF) de manière hebdomadaire, pour l'accomplissement de ses missions de surveillance.

Le recours à l'outil SI-VIC sera effectif du **17 octobre 2023 au 03 mars 2024** et permettra donc d'effectuer un suivi spécifique des cas graves causés par une infection respiratoire aiguë (IRA) dont le Covid-19, la grippe et le VRS.

Pour assurer cette surveillance, **2 « évènements » seront ouverts dans SI-VIC :**

• **ÉVÈNEMENT IRA N°1 : CAS GRAVES CHEZ LES PATIENTS DE 2 ANS ET PLUS**

- Tout patient de 2 ans et plus ;
- Admis en service de réanimation, service de soins intensifs ou service de surveillance continue adulte comme pédiatrique ;
- ET présentant une confirmation biologique de grippe et/ou d'infection à SARS-CoV-2 et/ou d'infection à VRS.

• **ÉVÈNEMENT IRA N°2 : CAS DE BRONCHIOLITE CHEZ LES PATIENTS DE MOINS DE 2 ANS**

- Tout patient de moins de 2 ans ;
- Admis en service de réanimation, service de soins intensifs ou service de surveillance continue pédiatrique ;
- ET présentant un diagnostic de bronchiolite quel que soit le virus en cause.

Chaque établissement doté d'un service de **réanimation, soins intensifs et de surveillance continue adulte ou pédiatrique** veillera à intégrer dans SI-VIC les fiches des patients répondants aux définitions de cas de chacun de ces 2 « évènements ».

Le suivi de ces patients devra être assuré par l'établissement **jusqu'à la fin de l'hospitalisation** dans le service concerné, et le statut de « **décès** » ou « **retour à domicile** » devra être renseigné. Seuls les **transferts** au sein d'un autre service du même établissement doivent être mentionné comme « **transfert** ».

A minima, chaque établissement devra veiller à ce que les données SIVIC de son établissement soient à jour **chaque lundi avant 15h**.

Trois documents vous sont transmis en pj :

- ANNEXE 1 : **Création d'une fiche patient dans l'outil SI-VIC**
- ANNEXE 2 : **Fiche de consignes SI-VIC** à destination des personnes en charge de la saisie des données. Ce document détaille **les consignes de collecte d'information dans SI-VIC**.
- ANNEXE 3 : **Tableau de suivi** (*optionnel*), à imprimer et diffuser au sein des services concernés par le suivi des cas graves d'IRA. Est proposé 1 document pour les services ADULTES, et un document pour les services PEDIATRIQUES. Ce document est proposé pour aider à **la collecte des données auprès des services**. Il s'agit des **données minimales et obligatoires à renseigner**. Chaque structure pourra s'organiser selon ses spécificités locales. Cependant, veuillez noter que l'ensemble des informations à renseigner sont accessibles via **les étiquettes patients**.

Je vous remercie de votre action et de votre mobilisation dans le cadre du suivi et de la gestion des risques épidémiques saisonniers.

Dr Grégory EMERY

Directeur Général de la Santé

Signé